



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet,
Direction des sécurités,
Bureau de la planification et des opérations.**

Montpellier, le 16 mars 2021

Monsieur le préfet de l'Hérault
à
Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Rappel de la réglementation concernant l'activité des bars et restaurants dans le cadre de l'urgence sanitaire.

La circulation du virus du SARS-COV-2 se situe à un niveau très élevé dans le département de l'Hérault depuis plusieurs mois. Le taux d'incidence observé est largement supérieur au seuil d'alerte et nécessite une rigueur absolue de l'ensemble des acteurs dans l'application des mesures prévues pour faire face à l'épidémie.

Or j'ai pu constater un certain relâchement des comportements qui me conduit à rappeler la réglementation qui s'impose aux bars et restaurants dans le département de l'Hérault et vous informer d'un renforcement des contrôles dans les jours à venir.

L'article 40 du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précise que les établissements de type N, restaurants et débits de boisson ne peuvent accueillir du public. Ils sont toutefois autorisés à organiser la vente à emporter entre 6h et 18h ainsi que la livraison à domicile.

Par ailleurs, l'évolution de la situation sanitaire constatée depuis plusieurs mois m'a conduit à prendre des mesures plus restrictives dans le département et c'est ainsi que l'arrêté préfectoral N°2021.01.114 du 02 février 2021 interdit notamment la vente d'alcool pour tout commerce entre 18 heures et 6 heures, et limite les horaires autorisés pour les livraisons à domicile des restaurants entre 6 heures et 24 heures. Il interdit également la consommation sur place et les terrasses doivent rester fermées.

Je vous remercie de bien vouloir rappeler ces mesures aux professionnels de la restauration et les informer d'un renforcement des contrôles à venir.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision à l'adresse pref-covid19@herault.gouv.fr

Très cordialement.

Le Préfet,


Jacques WITKOWSKI

